



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

## NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS

L'arrêté du 11 septembre 2017 a fixé à 15 le nombre d'emplois offerts au concours national d'agrégation de droit public.

Toutefois, certains établissements ont proposé tardivement des emplois supplémentaires, qui portent à ce jour le nombre d'emplois offerts à 23.

Conformément à l'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, le jury du concours a la possibilité d'établir une liste complémentaire s'il est en capacité de le faire au vu de la qualité des candidats.